

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le 12 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, DAVID-RICHELME Suzanne, GILS Bernard GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, PAPINESCHI Véronika, PRÉVOTEAU Gisèle, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents excusés : LEFRANCQ Arnaud,
LOUVEAU Solveig donne procuration à LAPEYRE Denis,
PELTIER Julien,
RICHOU Xavier.

Sur proposition de la Présidente, Madame DAVID-RICHELME Suzanne est désignée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes décédées dans l'Aude lors des inondations du 15 octobre 2018.

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Remise rue Jean Jaurès, appartenant à Mr LAFUENTE.
 - Bâtiment et terrain de la distillerie rue J.Planchon, appartenant à la cave coopérative. La servitude de passage de canalisations est bien précisée sur la DIA.
 - Maison et garage rue Fabre d'Eglantine, appartenant à la famille GASC.
- La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

TERRAIN FERROCOS

La cave coopérative sollicite l'acquisition d'un terrain communal d'environ 1000 m² situé en bordure de la rue J.Planchon. Sur cette parcelle la cave coopérative envisage le stockage de matériel et la possibilité de construire un hangar. Le principe de vente est accepté par le Conseil Municipal, le prix sera déterminé ultérieurement en fonction du coût actualisé de la viabilisation de ce terrain (raccordement EDF, voirie et réseau eau potable).

AMENAGÉMENT PLACE DE LA LIBÉRATION

Le projet de réaménagement complet de la place du Bourguet sera reporté sur l'exercice 2020 car les subventions départementales pour 2019 seront exclusivement réservées aux travaux de reconstruction suite à la catastrophe naturelle.

Toutefois, un dossier de subvention pourra être déposé à la région pour la réalisation du « préau » dans l'espace situé entre l'ancienne piscine et le boulodrome.

CIMETIÈRE

- En complément du devis original de réfection de l'allée centrale du cimetière en bi-couche, une option en enrobé sera demandée.
- Deux avancements de concessions en bâti sur l'allée publique du cimetière neuf ont été constatés. A l'occasion de la réfection de cette allée, en cas de nécessité technique, il sera demandé aux propriétaires de supprimer ces avancements.

PCS INONDATION

- La mise à jour du PCS doit être terminée avec le bureau d'études PREDICT.

Observations pratiques sur le plan de sauvegarde :

- Publier le résultat de l'analyse de l'eau après inondations.
- La sirène n'est pas une solution d'alerte (affolement de la population).
- Grande difficulté pour prévenir la population en cas d'alerte rouge la nuit.
- Une réunion va être organisée par le SMMAR et le SMAC pour les travaux d'urgence des berges de la rivière.

SUBVENTION AUDE SOLIDARITÉ

Une subvention exceptionnelle de 1200 euros est votée par le Conseil Municipal pour l'association Aude Solidarité afin de venir en aide aux sinistrés des intempéries du 15 octobre 2018.

COVALDEM

Un problème d'insalubrité récurrent est constaté sur la placette face à la maison de Mr et Mme SANCHEZ depuis plusieurs années. Ce problème est lié au fait que de nombreux containers à ordures ménagères sont implantés sur le même espace.

Le COVALDEM propose de transférer 2 bacs au niveau de l'intersection de la rue de l'Oratoire et rue Jean Jaurès, et 2 autres bacs en haut de la rue de la Repasseuse.

UTILISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

L'utilisation de « La Maison des Associations » est réservée aux associations domiciliées à Peyriac-Minervois. Le Conseil Municipal propose de demander à l'association Harmonia Del Arte, domiciliée dans une autre commune, de domicilier son siège social à Peyriac-Minervois pour pouvoir utiliser cette salle communale en 2019.

R.H

Un agent technique en charge des ménages prend sa retraite au 1^{er} décembre. En remplacement un agent contractuel sera engagé à l'essai pour une période de 2 mois.

Deux agents du service technique ont leurs dossiers de retraite en cours d'instruction pour un départ à la retraite courant 2019.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 DÉCEMBRE à 20h30